

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi 13 janvier 2014 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Amanda St. Jean, Michèle Logue-Wakeling, Lynn Visentin, et les conseillers Charles Kealey et Christopher Brownrigg.

Étant également présente : la directrice générale/secrétaire-trésorière Franceska Gnarowski

Étant absente : la conseillère Joanne Mayer

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par Son Honneur le Maire, monsieur Morris O'Connor.

2) PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19H à 19H30.

3) PROCÈS-VERBAUX

#01-01-2014

IL EST RÉSOLU QUE les procès-verbaux de la réunion régulière du 2 décembre 2013 et de la réunion spéciale du 19 décembre 2013, ainsi que le rapport d'élection 2013 soient acceptés tel que présentés.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St.Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(4) ORDRE DU JOUR

#02-01-2014

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(5) FACTURES À PAYER

#03-01-2014

IL EST RÉSOLU QUE la liste #01-2014 des factures à payer totalisant un montant de 196 992,54\$ soit par la présente acceptée telle que présentée;

ET QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #03-01-2014, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Directrice générale/secrétaire-trésorière

(6) RAPPORT DU MAIRE

Le maire donne un rapport verbal de ses activités pour le mois de décembre.

6.1 ADMINISTRATION

(6.1.1) RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Aucun rapport

(6.1.2) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Amanda St. Jean qu'à une séance ultérieure du conseil une modification au règlement #001-2013 portant sur la période des questions sera considéré.

(6.1.3) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Amanda St. Jean qu'à une séance ultérieure du conseil une révision du règlement #010-2011 portant sur le Code d'éthique et de déontologie pour les conseillers sera considéré.

(6.1.4) COMPENSATION

CONSIDÉRANT que la directrice générale a accumulée plusieurs heures supplémentaires;

#04-01-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil approuve une compensation partiel afin de réduire le nombre d'heures supplémentaires dans le compte de la directrice générale.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.5) SUICIDE DÉTOUR

#05-01-2014

IL EST RÉSOLU que le conseil approuve un don de 100 \$ à Suicide détour.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.6) SERVICES POSTE CANADA

CONSIDÉRANT que le présent gouvernement fédéral a revu sa façon de gérer le service postal public;

CONSIDÉRANT que la population de Low peut exercer son droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal;

CONSIDÉRANT que le conseil juge que la proposition éliminant le service aux portes ainsi que celui augmentant les coûts du service postal aura un impact négatif pour les résidents ainsi que pour les personnes âgées et à mobilité réduite en ruralité;

#06-01-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil demande que la ministre responsable de la Société canadienne des postes révise leur proposition (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc..) à la suite de consultations transparentes avec la population et d'autres intervenants.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.7) REPRÉSENTANT BILINGUE FQM

CONSDÉRANT l'expérience à titre de maire suppléant de la MRC d'Argenteuil, l'implication à titre de membre du conseil de la Fédération canadienne des municipalités, ainsi que l'opposition au projet de loi 14 relatif au statut bilingue des municipalités;

#07-01-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le Conseil appui la candidature de Monsieur Scott Pearce, maire du canton de Gore à titre de représentant des municipalités bilingues au conseil de la Fédération québécoise des Municipalités.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.8) APPUI RÉOLUTION DE LA COMMISSION DES HAUTS BOIS

#08-01-2014

IL EST RÉSOLU que le conseil appui la résolution de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais concernant les demande que la formation sur la réparation d'armes à feu leur soit confié de nouveau si la demande pour cette formation ce reproduit.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.9) FESTIVAL ECLIPSE

#09-01-2014

IL EST RÉSOLU que le conseil appui l'initiative de Tech Safari qui produira un festival de musique techno au camp Awacamenj Mino du 25 au 28 juillet 2014.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR le conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 VOIRIE

(6.2.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le conseiller Charles Kealey, Président de comité de la voirie.

6.3 SÉCURITÉ CIVILE

(6.3.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par la conseillère Michèle Logue-Wakeling, Présidente du comité de la Sécurité public

(6.3.2) BONBONNES D'AIR

CONSIDÉRANT les prix favorables existants actuellement pour les bonbonnes d'airs pour le service d'incendie;

CONSIDÉRANT que l'achat de six bonbonnes à prix favorable fera en sorte que le département d'incendie n'aura pas à acheter des bonbonnes d'air pour un minimum de dix ans;

#10-01-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil approuve l'achat de six bonbonnes d'air au prix de 32 400 \$ plus taxes applicables; que l'argent provienne du fond de roulement et que le fond de roulement soit remboursé du budget du service d'incendie annuel ainsi que le budget annuel des immobilisations à un taux de 9 000 \$ par année à partir de 2014.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.3.3) ENTENTE DENHOLM

CONSIDÉRANT que le Schéma de couverture de risque exige des ententes d'aide mutuelle entre les municipalités limitrophes;

#11-01-2014

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil approuve le protocole d'entente entre les Municipalités de Low et de Denholm; que le maire et la directrice générale soient autorisés de signer ledit protocole et que le protocole soit acheminé au CLR dans les plus brefs délais.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 ENVIRONNEMENT

(6.4.1) RAPPORT

Aucun rapport.

6.5 URBANISME

(6.5.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par la conseillère Amanda St. Jean, présidente du Comité d'urbanisation.

6.6 LOISIRS & CULTURE

(6.6.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par la conseillère Lynn Visentin, présidente du Comité des loisirs.

6.6.2 AUGMENTATION D'HEURES

#12-01-2014

IL EST RÉSOLU que le conseil approuve l'ajout d'une heure par semaine à partir du 1^{er} février 2014, aux heures de la préposée à la clientèle de la bibliothèque, Lise Legros, pour un total hebdomadaire de 15 heures.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 VARIA

8. AJOURNEMENT

#13-01-2014

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 19h45.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »